



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. - Identification de la Collectivité :
VILLE DE VALOGNES
Place Général de Gaulle
50700 – VALOGNES
2. - Mode de passation du Marché :
Procédure adaptée en application des articles 28, 40 et 73 du Code des Marchés Publics.
3. - Objet du Marché :
REGROUPEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE PLEIN AIR AU STADE « GEORGES PILLET » –
MARCHE DE DEFINITION
Lot unique (délai : 3 mois)
4. - Obtention du dossier :
Remise gratuite du dossier contre une demande écrite à la Direction des Sports de la Mairie de 50700 VALOGNES.
5. - Délai de validité des offres :
120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
6. - Justifications à produire :
Formulaire DC4, DC5, DC7, etc... à équivalent.
Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant les interdictions de soumissionner (article 43 du CMP).
Copie du jugement prononcé en cas de redressement judiciaire.
Certificats de capacité pour des opérations similaires de moins de 3 ans.
7. - Modalités de financement :
Ressources propres (budget primitif 2010).
8. - Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
9. - Renseignements techniques :
DIRECTION DES SPORTS
Monsieur Michel BERTEAUX
☎ 02.33.95.82.16 – fax 02.33.95.88.90
e-mail : sports@mairie-valognes.fr

10. - Date limite de réception des offres : 6 avril 2010
11. - Date d'envoi de l'avis : 16 mars 2010
12. - Procédure de recours et délais : Tribunal administratif - 3, rue Arthur Le Duc – 14000 CAEN
- Référé précontractuel avant conclusion du marché.
 - Recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejets.
 - Recours de plein contentieux dans le délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.